

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

<p>Délibération N° 21.066.1 En exercice 37 Présents 27 Votants 36 Pour / Contre / Abstention /</p>	<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES</p> <p>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE (SMDA) – MISE À JOUR</p>
--	---

Date de la convocation : 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

1 Conseiller communautaire absent excusé : monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

**Désignation des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) - Mise à jour**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) ;

Vu la délibération n° 20.096.1 du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) ;

Vu la délibération n° 20.179.1 du 15 décembre 2020 portant mise à jour des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) ;

Vu le décès de monsieur Alain CHARBONNIER, Conseiller municipal de la commune de Nissan-Lez-Ensérune ;

Considérant que, suite au décès de monsieur Alain CHARBONNIER, Conseiller municipal de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, il convient de procéder à son remplacement au sein du SMDA dans lequel il était représentant suppléant ;

Considérant qu'il convient également de désigner le représentant suppléant de la commune de Vendres ;

Considérant que la désignation des délégués appelés à siéger dans les syndicats mixtes fermés doit se faire au scrutin secret ;

Considérant que madame Géraldine ESCANDE-COLIN et monsieur Bruno BERRAH procèdent au dépouillement ;

Pour la commune de Nissan-Lez-Ensérune :

Considérant la candidature de monsieur Jean-René BENALET, Conseiller municipal de Nissan-Lez-Ensérune, en tant que représentant suppléant de sa commune ;

Considérant les résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de vote blanc : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-René BENALET	34	Trente-quatre

Pour la commune de Vendres :

Considérant la candidature de monsieur Richard VASSAKOS, Conseiller municipal de Vendres, en tant que représentant suppléant de sa commune ;

Considérant les résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de vote blanc : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Richard VASSAKOS	35	Trente-cinq

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

I. DÉSIGNE messieurs Jean-René BENAZET et Richard VASSAKOS en tant que représentants suppléants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA).

II. MET À JOUR la liste des représentants de la Communauté de communes La Domitienne au sein du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) conformément à la liste ci-après :

Représentants titulaires :

Alain CARALP
Philippe VIDAL
Dominique FOUILHÉ

Représentants suppléants :

Bernard GUERRERE
Jean-René BENAZET
Richard VASSAKOS

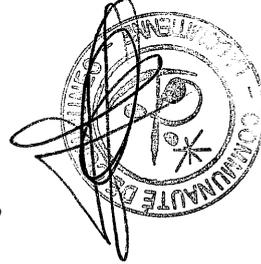
III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Alain CARALP

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com